

Appliquer le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 dans les associations, fondations et fonds de dotation Appel à la générosité du public (AGP), CER et CROD

Votre association, fondation ou fonds de dotation mène des campagnes d'appel aux dons et collecte par ce biais plus de 153.000 euros de ressources annuelles. De nouvelles obligations introduites par le règlement comptable 2018-06 s'imposent à vous telles que la production d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) ou la production d'un Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) reformaté. Nous vous proposons à travers cette formation de décrypter les principaux sujets comptables et règlementaires à relier aux campagnes d'appel aux dons vous permettant de produire une information financière fiable et conforme à la réglementation en vigueur.

E-Formation
1/2 JOURNÉE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les nouveautés et les changements du nouveau règlement comptable liés à l'AGP
- Anticiper les actions à mettre en œuvre dans sa propre structure (procédures comptables, suivi analytique etc.)

PREREQUIS

- Minimum d'expérience en matière de présentation ou de lecture des comptes annuels d'entités privées à but non-lucratif

PUBLIC

- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Directeurs comptables, responsable comptables, comptables confirmés
- Dirigeants d'associations et fondations (Président, Trésorier, Directeur, Directeur général)

ANIMATION

- Experts-comptables / formateurs spécialistes du secteur non-marchand
- **Animation en format visio-conférence**

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Appel à la générosité du public (AGP)

- Définition
- Entités concernées et seuils
- AGP et site internet
- Rendre compte aux donateurs / contrôles externes

Le CER et le CROD

- Présentation du nouveau CER
- Présentation du CROD
- Passage compte de résultat/CER/CROD
- Comptabilité analytique et clés de répartition

Les ressources du CER et du CROD

- Les ressources AGP (legs, donations, dons...)
- Les ressources hors AGP

Les autres rubriques du CER et du CROD

- Traitement des fonds dédiés AGP
- Modalités de calcul du solde d'ouverture
- Dépréciations et provisions
- Contributions volontaires en nature

Les Emplois du CER et du CROD

- Missions sociales
- Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement
- Investissements

Contenu de l'annexe au CER

- Règle et méthodes comptables utilisées
- Modalités de répartition des emplois aux ressources
- Tableau de variation des fonds propres AGP

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Projection visuelle des supports
- Comparatif anciennes règles/ nouvelles règles
- Cas pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM d'évaluation des connaissances

INSCRIPTION :

En ligne sur Billetweb :
billetweb.fr/formation-nouvelles-reglementations-comptables

TARIFS ET DATES DE SESSION

- 300 € TTC par session
- 16 septembre 2020

* Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public et compte de résultat par origine et destination